

5ème RALLYE NATIONAL DU LARAGNAIS
Véhicules Historiques de Compétition
6 au 8 juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes. Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES



Programme avant le rallye

Lundi 7 avril 2025
Parution du règlement Ouverture des engagements
Lundi 26 mai 2025 (Minuit)
Clôture des engagements
Samedi 31 mai 2025
Parution du road-book Distribution : - 31 mai et 1 ^{er} juin au local de l'Auto Sport du Laragnais (Chemin des Corréards) - 6 juin : aux vérifications administratives
Samedi 31 mai – Dimanche 1^{er} juin – Vendredi 6 juin 2025
Reconnaitances de 8h à 18h

Vendredi 6 juin 2025		
14h – 20h30	Vérifications administratives	Le Talicé – Ecopôle des Grands Champs – Laragne
14h15 – 20h45	Vérifications techniques	Ecopôle des Grands Champs - Laragne
15h – 19h	Shakedown	
14h15	Mise en place du parc de départ	Place des Aires - Laragne
20h30	1^{ère} réunion des commissaires sportifs	Gymnase - Laragne
22h	Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ de la première étape	Application SPORTITY

Samedi 7 juin 2025		
8h (1^{er} VHC)	Départ de la 1^{ère} étape	Place des Aires - Laragne
17h37 (1^{er} VHC)	Arrivée de la 1^{ère} étape	Place des Aires – Laragne
21h	Publication des résultats de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape	Application SPORTITY

Dimanche 8 juin 2025		
8h (1^{er} VHC)	Départ de la 2^{ème} étape	Place des Aires - Laragne
13h21	Parc de repositionnement	Gare SNCF - Laragne
13h21 (1^{er} VHC)	Arrivée du rallye	Place des Aires - Laragne
30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Publication des résultats du rallye	Application SPORTITY
30 mn après l'affichage des résultats	Remise des prix	Place des Aires - Laragne

**Vérifications finales éventuelles le 08/06/25
au Garage Audibert à Laragne.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise du 6 au 8 juin 2025 en qualité d'organisateur administratif, le 5^{ème} Rallye National du Laragnais VHC avec le concours de l'Auto Sport du Laragnais. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 25/03/25 sous le numéro 24 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 282 en date du 04/04/25.

Comité d'Organisation

Présidents Jean-Jacques MARCELLIN Président de l'ASA des Alpes
Gilles TOURVIEILLE, Dominique DUMONT, Sandrine LAGIER
Administrateurs de l'Auto-Sport du Laragnais

Secrétariat du Rallye **AUTO-SPORT DU LARAGNAIS**
Chez Gilles Tourvieille
16 Rue de la Concorde - 05300 Laragne

Permanence du rallye Gymnase de LARAGNE du 6 juin 2025 à 14 h au 8 juin 2025 à 18 h.

Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS : Chez Gilles Tourvieille
16 Rue de la Concorde - 05300 LARAGNE
Portable : 06.84.22.36.03

Site Internet : www.autosportdularagnais.com
Contacts : autosportdularagnais5@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

P. OFFICIELS

Observateur FFSA	FOURNIER Gérard	Licence n°131394
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BIAGIONI Norbert	Licence n° 25075
Commissaires Sportifs	MARAINÉ Joël	Licence n° 2717
	A désigner	Licence n°
Directeur de Course	GHIGO Gérard	Licence n° 1967
Directeur de Course Adjoint BBR	MAGNAN Jean-Michel	Licence n° 227785
Directeurs de Course délégués aux ES	COULET Christian	Licence n° 3650
	A désigner	Licence n°
Directeur de Course Nouveau Départ et VHC	RICHARD Robert	Licence n° 44762
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	BONNABEL Delfine	Licence n° 132992
	VINCENSINI Marie-Odile	Licence n° 9656
Commissaire Technique Responsable + Nouveau départ	FRANCOU Bertrand	Licence n° 4010
Commissaires Techniques Adjoints	MAIANO Marc	Licence n° 37395
	TURPIN Dominique	Licence n° 119029
	RAHOU Ben	Licence n° 136545
	FERCHICHI Faycal	Licence n°127836
	V.H.C. LAMBERT Lismon	Licence n° 3582
Chargés des relations avec les concurrents	FERMIER Ingrid	Licence n° 161081
	RICHARD Marie-Christine	Licence n° 49602
	V.H.C. FERCHICHI Nathalie	Licence n° 137842
Médecin Chef	PHOTIOU Johanna	
Juges de faits	TOURVIEILLE Gilles	Licence n° 229320
	DUMONT Dominique	Licence n° 186710
	LAGIER Sandrine	Licence n° 236841
Chargée des relations avec la presse	CHAPIN Jeannie	Licence n° 8999
Classement	Patrick SOFT	Licence n°
Speaker	CAMUS Damien	
Nombre de postes de commissaires	voir plan de sécurité détaillé	
Nombre de commissaires	voir plan de sécurité détaillé	
Nombre d'ambulances	voir plan de sécurité détaillé	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que « Juges de Faits » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc...

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 Coefficient 2

Les Challenges Rallyes Pilotes et Co-pilotes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement.

Les équipages recevront ultérieurement, un créneau horaire de convocation pour les vérifications qui auront lieu à Laragne le 6 juin 2025 de 14h00 à 20h45.

Vérifications administratives de **14h à 20h30** Restaurant Le Talicé - Ecopôle des Grands Champs à Laragne

Vérifications techniques de **14h15 à 20h45** Ecopôle des Grands Champs à Laragne

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD à LARAGNE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Conforme au règlement standard FFSA.

1.3.12P. CONTRÔLE FINAL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au 26 mai 2025** minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Auto Sport du Laragnais.

Si, au 26 mai 2025, le nombre d'engagés historiques de compétition est inférieur à 6, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seront alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les 2 rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil, seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.11P.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **450.00 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **900.00 €**

50 € du montant de l'engagement étant dévolue au système de géolocalisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents.

Les concurrents désirant participer au shakedown devront rajouter à leur droit d'engagement la somme de **20.00 €**.

Une réduction de 10 % sur les droits d'engagement (hors shakedown) sera faite sur l'engagement si l'équipage complet est licencié à l'ASA des Alpes (soit 45 euros).

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote, photocopie de la 1^{er} page du PTH ou PTHN, ou pour les « classics », 1^{er} volet du passeport FFSA.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé,
- Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter aux vérifications administratives, sous réserve qu'une **demande écrite** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition (jusqu'au 29 mai 2025),
- De 50 % pour les demandes reçues à compter du 30 mai 2025 et jusqu'au 6 juin 2025 à 21h.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les remorques sont interdites sur la zone du parc d'assistance (voir note d'information à la fin du présent règlement).

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

L'assistance sera autorisée : Parking de Véragne à Laragne.

Chaque concurrent disposera d'un emplacement limité à 48 m² (1 seul véhicule par voiture de course).

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif à venir** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Laragnais VHC représente un parcours de **384,074 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **120,936 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3 : Sigoyer - 14,940 km

ES 2.4 : St Jean - 22,665 km

ES 5.7 : Col de Faye - 9,000 km

ES 6.8 : Chabestan - 13,863 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une ES devra obligatoirement se faire par son départ.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 31 mai, 1^{er} juin, 6 juin 2025 de 8h à 18h.



Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la route.

Conforme au règlement standard FFSA.

Deux adhésifs portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **OBLIGATOIREMENT** être apposés, le premier sur le pare-brise avant en haut côté passager du véhicule de reconnaissance, et le deuxième au milieu sur la vitre de coffre. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera prononcée.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

L'ordre de départ est le suivant : VHC - MODERNES

7.5.20P. Séance d'essai

SHAKEDOWN :

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Seuls les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques pourront y participer. Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront prendre le départ.

Toutefois, après accord de l'organisateur, le co-pilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence RCC minimum. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

IMPORTANT :

Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement. Toutefois, pour garder au shakedown sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le **4 juin à 12 h**.

La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications. Le nombre de passages est limité à 3.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un passeport technique historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y a pas de dotations financières.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des Trophées.

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le **dimanche 8 juin 2025 à l'arrivée du rallye (30 mn après l'affichage des résultats officiels)**.

NOTE D'INFORMATION

REMORQUES

Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking spécifique est prévu pour les remorques.

Adresse : Plattey Voyages - Ecopôle des Grands Champs – Laragne.

Le stationnement des remorques est interdit dans le parc d'assistance ainsi qu'aux vérifications administratives et techniques.